

Le Code de Garderie Mélodie

Règlements :

Un Guide pour vos enfants

Garderie Mélodie a le rôle d'aider vos enfants à devenir disciplinés et à développer des attitudes et comportements appropriés au sein de la société. Nous fournissons un environnement où vos enfants sont traités avec respect, où les éducateurs sont attentionnés et passionnés et où nous faisons des activités qui répondent aux besoins de vos enfants.

Nous sommes conscients que l'âge, les expériences, l'environnement, le niveau de développement, et le milieu familial sont des facteurs qui influencent chaque enfant différemment.

Nous comprenons les besoins des enfants et nous y répondons à travers notre environnement et nos activités.

Stratégies pour une Direction positive

1. Anticiper des résultats positifs : Prendre les mesures appropriées pour répondre aux besoins des enfants, pour leur développement et leur personnalité. S'assurer que l'environnement convient aux besoins. S'assurer que l'environnement physique et émotionnel sont en harmonie avant et intervenir lorsqu'il le faut.
2. Reconnaître les comportements positifs et les renforcer.
3. Maintenir une ambiance joyeuse et encourageante. Être enthousiaste et faire rire les enfants, si possible.
4. Offrir des choix. Permettre à l'enfant de faire ses propres décisions.
5. Féliciter et complimenter les enfants. Des gestes non-verbaux peuvent être utilisés pour exprimer l'éloge des enfants tels qu'un sourire, une tape sur le dos, ou le hochement de la tête, etc.
6. Rester clair et précis avec les instructions. Dire aux enfants à quoi on s'attend et pas ce qu'on veut éviter.
7. Ne pas renforcer les comportements inappropriés. Tous les éducateurs doivent être d'accord sur la définition d'un mauvais comportement et ne pas les ignorer.
8. Être Flexible. La sécurité des enfants est notre priorité. Changer ce qu'il faut pour préserver la sécurité de l'enfant, s'il y a lieu.
9. Utiliser des conséquences logiques et naturelles. Possible de même demander aux enfants quelle conséquence leur conviendrait.
10. Laisser les enfants parler. Lorsqu'il faut régler un problème, permettre aux enfants de s'expliquer. Promouvoir la discussion et l'expression verbale.

11. Accorder des moments de solitude aux enfants : dans certaines situations, un enfant a besoin de faire une activité par lui-même, loin de ses camarades pour se calmer. L'enfant aura le choix de décider quand est-ce qu'il voudra retourner rejoindre ses amis.
12. Reconnaître vos propres émotions. Travailler avec des enfants demande beaucoup de patience et de contrôle. Faire attention de ne pas s'en prendre aux enfants lorsque l'éducateur n'est pas de bonne humeur. Démontrer aux enfants comment s'exprimer et agir avec tact. Demander de l'aide à un collègue si l'éducateur perd le contrôle. Model: Adults should model the behaviours & attitudes they want children to learn.
13. Dans certains cas, il faudra avoir recours à des ressources extérieures. Si l'enfant ne répond à aucune des étapes énumérées ci-dessus, il faut consulter les parents et discuter des alternatives à prendre en considération.

Comportements Interdits

Les comportements suivants sont strictement interdits parce qu'ils mettent les enfants à risque et empêchent le bon développement de leur estime de soi, de leur santé et de leur croissance. Il est interdit de :

- Maltraiter un enfant (punition corporelle ou abus sexuel)
- Priver un enfant de nourriture, d'abris, ou de participation aux activités (à moins qu'il représente un danger/risque à lui-même ou à ses camarade)
- Laisser les enfants sans supervision
- Démoraliser ou de rabaisser un enfant en utilisant l'humiliation, les menaces, les insultes, le harcèlement, les commentaires sarcastiques, les hurlements, ou même en discutant d'un enfant devant son camarade.

Inscription

Une fois que nous recevons le formulaire d'inscription complété et que l'enfant commence à se présenter à la garderie, une période d'évaluation d'un mois (payé) débutera. Cette période a pour but de préserver une harmonie au niveau des groupes et de vérifier si les services de la garderie répondent aux besoins de l'enfant. L'acceptation officielle de l'enfant à Garderie Mélodie se fera après le premier mois de l'enfant à la garderie. Garderie Mélodie et les parents de l'enfant se réservent le droit de refuser les services ou d'annuler l'inscription durant cette période d'essai.

II. Santé et Maladies

Notre objectif principal concernant nos règlements sur la santé est de protéger, maintenir et améliorer la santé de chaque enfant inscrit à nos services de garde.

Règlements concernant les Maladies

D'après le département de santé, un enfant doit s'absenter lorsqu'il ou elle démontre au moins un de ces symptômes :

- Une fièvre de 38 Degrés Celsius ou plus
- De la difficulté à respirer (une toux persistante ou des sifflements)
- Mal de gorge ou difficulté d'avaler
- Infection aux yeux ou de la peau
- Mal de tête ou torticolis (vois un docteur)
- Diarrhée
- Nausée ou vomissement
- Grattage de la tête ou du corps (causé par des poux ou la gale)
- Est contagieux
- A une maladie transmissible

Les éducatrices se fieront aux règlements pour déterminer quand est-ce que l'enfant malade aura le droit de retourner à la garderie.

- L'enfant malade peut seulement retourner à la garderie après 24 heures suivant l'apparition des symptômes ci-dessus. Il doit être capable de participer à toutes les activités du programme, incluant l'heure de sortie dans la cour extérieure.
- Les éducateurs ont le droit de demander aux parents de trouver des services de garde ailleurs pour la journée si un enfant arrive malade à la garderie.
- Les enfants qui ont une maladie transmissible peuvent seulement retourner à la garderie, lorsque le médecin le permet (une note du médecin pourra être demandée).
- Les parents seront mis au courant dès qu'un enfant manifeste un symptôme. Si les parents ne sont pas disponibles, les contacts d'urgence que les parents ont nommés dans leur formulaire d'inscription, ou le pédiatre, seront appelés.
- Un environnement confortable et supervise, mais loin des enfants en santé sera accordé à l'enfant malade en attendant que ses parents viennent le chercher. Les éducateurs s'occuperont de l'enfant et le rassureront.

Medicaments

Seuls les médicaments prescrits par un docteur peuvent être administrés. Ces médicaments doivent être dans leur contenant initial avec une étiquette décrivant le nom de l'enfant, le dosage

et le temps d'administration. Les parents doivent remplir et signer le formulaire de consentement à administrer des médicaments. Les médicaments seront gardés dans notre armoire des premiers soins, loin des enfants. En cas de réaction imprévue aux médicaments administrés, dépendamment de la gravité, on appellera les parent et l'ambulance (911).

Tous les éducateurs auront accès à la liste des enfants qui ont besoin de médicaments d'urgence (comme un EpiPen ou un inhalateur) afin qu'ils puissent prévenir les cas d'urgence et agir lorsqu'il le faut. Les médicaments d'urgence sont placés en haut du réfrigérateur pour y avoir accès rapidement.

Immunisation

Un rapport écrit concernant l'immunisation de chaque enfant doit être inclus dans leur dossier. L'immunisation des enfants doit être mise à jour. Si un enfant n'est pas immunisé, il faudra que les parents fournissent une lettre qui le dit. S'il y a lieu d'une maladie transmissible à la garderie, l'enfant non-immunisé devra rester chez lui.

III. Nutrition

Garderie Mélodie offre un menu sain et encourage de bonnes habitudes nutritives.

- Les collations choisies sont en accord avec le Guide Nutritif du Canada (CFG). On offre aux enfants des collations santé qui répondent au moins à deux groupes nutritifs différents.
- Si un enfant doit suivre des instructions spécifiques relatives à la nourriture que son corps peut absorber, l'équipe de garderie mélodie doit aussi suivre ces instructions.
- On note tout ce que l'enfant mange dans le rapport quotidien (HiMama)
- On renforce un menu sans noix.
- La nourriture est préparée selon les instructions du Ministère de l'hygiène et des aliments.
- Une banque d'aliments doit être conservée en cas d'urgence (celle-ci inclue des aliments en canette, des biscuits, des soupes en canettes, des bars tendres, etc.)
- Les enfants mangent assis et sont toujours supervisés par les éducateurs lors des collations et du repas.

On ne sert pas aux enfants les aliments suivants :

- Toute forme de noix
- Maïs soufflé (popcorn)
- Des pépins
- Des marshmallows
- Des cuillerées de beurre d'arachides
- Des bonbons ou sucreries



Tel. 514-446-1514
info@garderie-melodie.ca
200-1260 Mackay Street
Montreal QC H3G 2H4

- De la malbouffe (Junk food)

L'équipe de Garderie Mélodie ne doit pas :

- Nourrir les enfants avec un biberon
- Obliger un enfant à manger ou boire quelque chose
- Laisser les enfants sans supervision adulte pendant qu'ils mangent
- Utiliser la nourriture et les boissons comme punition ou récompense

IV. Sécurité

Nous assumons la responsabilité d'assurer la santé, et la sécurité de tous les enfants de Garderie Mélodie. Les éducateurs doivent établir et appliquer des vérifications de sécurité ainsi que maintenir un niveau approprié de surveillance suivants les règlements générales.

Règlements vis-à-vis la supervision ou la surveillance

- Les enfants doivent être surveillés en tout temps
- Les ratio d'éducateur aux enfants sont maintenus à 1:8 pour les enfants âgés entre 18 mois et 3 ans, et 1:10 pour les enfants âgés de 4 à 5 ans.
- Les éducateurs doivent constamment surveillés et repérer où les enfants sont et ce qu'ils font à différents intervalles de temps. Ils sont responsables des actions de enfants.
- Le compte de tous les enfants est fait fréquemment pour s'assurer que tous les enfants sont là et qu'on est conscients de ce qu'ils font.

Arrivée et Contrôle

- Suivant les règlements de License pour un service de garde, les éducateurs doivent noter les présences et les absences, le temps d'arrivé et le temps de départ tous les jours. Ils doivent aussi s'assurer que les parents signent la feuille de présence (ou fiche d'assiduité).
- Le compte des enfants doit être fait pour s'assurer que la feuille de présence est valide. Le compte se fait à plusieurs intervalles durant la journée, soit :
 - Dans la cour de récréation (extérieur)
 - Après les périodes de transition
 - À l'arrivée des enfants
 - Au départ des enfants



Tel. 514-446-1514
info@garderie-melodie.ca
200-1260 Mackay Street
Montreal QC H3G 2H4

Départ et Libération des enfants

On ne libère aucun enfant que lorsqu'un parent, un gardien, ou encore une personne autorisée (en avance, par écrit) vient les chercher. On réserve le droit de demander une pièce d'identité (avec photo) pour s'assurer de l'identité de la personne qui vient chercher l'enfant. Un enfant ne sera libéré si un parent (qui n'est pas autorisé de le chercher par la loi) demande de l'emmener. La personne (ou parent) autorisée sur la fiche d'inscription sera appelée à la place.

Aucun enfant ne sera libéré de la Garderie si l'éducateur juge que la personne chargée de prendre l'enfant est incapable d'assurer la sécurité de l'enfant (intoxication, drogues, etc.). L'éducateur se permettra de suggérer à cette personne d'appeler un ami ou de trouver un autre moyen de transportation. L'éducateur qui fait face à cette situation doit :

- Informer la personne que c'est dans l'intérêt de l'enfant de trouver un autre moyen de transportation
- Offrir des alternatives pour se rendre à la maison. Appeler un ami, appeler un autre membre de la famille, appeler un taxi, ou utiliser le transport en commun, etc.
- Si la personne insiste et qu'elle met la vie de l'enfant en danger volontairement, l'éducateur se réserve le droit d'appeler la police.

Il est conseillé d'arriver avant l'heure de fermeture (qui est 17:30 pm). Si le parent arrive souvent en retard, il sera avisé deux fois gratuitement mais la troisième le parent devra payer une pénalité de 1\$ par minute excédant 17 :30 pm. Si un enfant est toujours à la garderie après 17 :30 pm, nous prenons les mesures suivantes :

- Nous essaierons de communiquer avec les parents ou les contacts d'urgence à plusieurs reprises
- Si nous n'arrivons pas à vous joindre dans les 30 minutes qui suivent l'heure de fermeture, nous devons appeler le ministère des enfants et du développement familial – Services d'urgence, pour qu'ils viennent récupérer l'enfant.

Les sorties à l'extérieur de la garderie

- Les enfants ne doivent pas lâcher la corde qui les attache à leurs camarades et à l'éducateur principal
- Il faut regarder à gauche et à droite avant de traverser la rue
- On ne discute pas des enfants tant qu'on est à l'extérieur de la garderie
- Aucune photo ne peut être prise
- Une boîte de premiers soins ainsi que les formulaires de consentements doivent être transportés lors de la sortie.
- L'éducateur doit avoir accès à un téléphone portable.

Accidents et Blessures

Principes à suivre:

- Les éducateurs doivent prendre des mesures de prévention afin de fournir un environnement sécuritaire aux enfants.
- Les éducateurs sont responsables d'empêcher les blessures en appliquant et en enseignant des règles de base qui minimiseraient les risques d'accident à la garderie, et hors de la garderie.

Abus ou Négligence

Lorsqu'un enfant exprime qu'il ou elle a été maltraité(e) ou négligé(e)

Les enfants qui ont fait face à toute forme d'abus ou de négligence sont particulièrement vulnérable. Il est important de faire part de prudence lorsqu'on répond à leurs besoins sans les traumatiser ou les déranger. Si l'enfant est en danger immédiat, les éducateurs doivent appeler la police. Les éducateurs doivent être sensible aux besoin de l'enfant et suivre les règles générales ci-dessous. Notre rôle principal est d'encourager et de soutenir l'enfant en recueillant de l'information et en le signalant au département de la protection de la jeunesse le plus tôt possible.

Signaler un enfant suspect de faire face à de l'abus ou de la négligence

Devoir de signaler un danger

Les lois des enfants, de la famille, et les services de communauté dictent qu'un individu qui croit qu'un enfant a fait face, ou pourrait faire face, à de l'abus ou de la négligence, et que le parent ne veut pas, ou ne peut pas, protéger l'enfant, a le DEVOIR de le signaler à l'aide sociale.

Signaler une accusation d'abus ou de négligence

- Traiter toute accusation sérieusement et confidentiellement.
- Signaler l'accusation à un officier et remplir le formulaire d'un rapport d'incident si l'abus s'est déroulé à l'intérieur de la garderie.
- Appelez d'autres autorités locales (Ministère des enfants et de la Famille) si l'abus se déroule à l'extérieur de la garderie.

V. Urgence

La communication avec les familles



Tel. 514-446-1514
info@garderie-melodie.ca
200-1260 Mackay Street
Montreal QC H3G 2H4

En cas d'urgence nous avons des plans de sorties qui sont accrochés à proximité de l'extincteur de feu. Pour tout cas d'urgence ou tremblement de terre ou les éducateurs doivent quitter les lieux de la garderie avec les enfants, nous vous enverrons un message vous informant de la situation et vous signalant le nouveau point de rencontre. Si nous quittons la garderie pour des fins de sécurité et que les parents veulent nous rejoindre, le numéro d'urgence extérieur est le 514-581-1970.

Règlements vis-à-vis les tremblements de terre

Une pratique de stratégie de protection en cas de tremblement de terre sera faite une fois par année et nous vous informerons de la date et l'heure de l'entraînement. Dans le cas d'un tremblement de terre, les éducateurs aideront et assisteront les enfants afin d'assurer leur sécurité en suivant les étapes appropriées de la procédure.

Règlements vis-à-vis un incendie

Une pratique concernant la stratégie de protection face à un incendie sera faite chaque mois avec tous les enfants. Nous vous informerons de la date et de l'heure de chaque pratique.

VI. Frais et Paiements

Les frais sont dû et payables le 1^{er} de chaque mois. Nous demandons aux parents de nous fournir 4 chèques post-datés pour les périodes de : Janvier à Avril, de Mai à Août et de Septembre à Novembre. Si l'enfant s'inscrit au milieu d'une de ces périodes, on demande des chèques pour les mois restants de la période.

Il est nécessaire de payer les frais entièrement pour garder une place à votre enfant même si l'enfant s'absente, s'il y a une fête nationale ou même une fermeture de la garderie. Les parents sont responsables d'appliquer au programme de remboursement du Québec (et de le renouveler quand il le faut) ou ils seront remboursés pour ces journées. Les parents sont responsables de payer les frais entièrement et comprendre que s'ils ne le font pas, on ne peut garantir une place pour l'enfant.

Retrait

Deux mois seront chargés si on ne peut retirer l'argent qui convient mois en question. Si vous ne coopérez pas, Garderie Mélodie se réserve le droit de partager vos informations personnelles à un troisième parti afin de récolter la dette.

Accord de Remboursement

Un remboursement est applicable si les parents avisent la Garderie un mois à l'avance qu'ils veulent annuler l'inscription.



Tel. 514-446-1514
info@garderie-melodie.ca
200-1260 Mackay Street
Montreal QC H3G 2H4

VII. Poussettes

Vu les espaces limités, nous acceptons les poussettes canne seulement. C'est la responsabilité du parent de plier la poussette et la ranger dans la section de rangement de poussettes (qui sera installé bientôt).

Garderie Mélodie ne vous assure pas une place pour votre poussette puisque nous suivons le principe de premier venu, premier servi.

VIII. Règlements pour Temps Partiel

Garderie Mélodie accepte les enfants à temps partiel dépendamment des disponibilités mensuelles. Dans ce cas, les places se partagent entre les enfants. Les jours de la semaine et la durée de la fréquentation déterminés par les parents ne pourront pas toujours être respectés. C'est-à-dire, les enfants à temps plein auront toujours une priorité vis-à-vis les places disponibles puisque leur engagement nous permet de renforcer nos pratiques d'hygiène.

Nous sommes conscients que la recherche d'une nouvelle garderie est une longue tâche, et c'est pour cette raison que nous informerons les parents des enfants à temps partiel de nos disponibilités/horaires du mois qui suit 2 semaines avant le 1^{er} de ce dernier.

Pour plus d'informations veuillez discuter avec la direction par e-mail/téléphone/en personne.